



S.P.A.N.C

Service Public d'Assainissement Non Collectif

N° de dossier :

Date de dépôt
du dossier :

DEMANDE D'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DONT LA CHARGE BRUTE DE POLLUTION ORGANIQUE EST INFERIEURE OU EGALE A 1,2 KG/J DE DBO5

► **COORDONNEES DU DEMANDEUR**

Nom et prénom du demandeur :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél : Mobile : Fax :

Courriel :

► **LOCALISATION DU PROJET**

Adresse du projet d'installation d'assainissement :

Code postal : Commune :

Références cadastrales (section et numéro) :

► **MISE EN PLACE DE L'INSTALLATION**

Concepteur du projet (propriétaire, bureau d'études, architecte, maître d'œuvre, etc.)

Nom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél : Mobile : Fax :

Courriel :

Installateur (entreprise ou particulier) – si connu

Nom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél : Mobile : Fax :

Courriel :

Date et signature de l'installateur :

► **NATURE DE LA DEMANDE**

Le projet d'installation d'assainissement non collectif est prévu dans le cadre :

- d'une demande de permis de construire **d'une construction neuve**
- d'une demande de permis de construire **d'une construction déjà existante** (transformation, agrandissement)
- de la réhabilitation ou de la création d'une installation sans permis de construire
- d'une modification du projet d'installation suite à précédente conclusion du SPANC négative (projet non conforme)

► **CARACTÉRISTIQUES DE L'IMMEUBLE**

Existe-t-il déjà un dispositif d'assainissement sur la parcelle ?

- Oui Non

Si oui, sera-t-il en partie conservé ?

- Oui Non

Détail des éléments qui seront conservés :

.....
.....

▪ **Maison d'habitation individuelle**

Type de Résidence

- Principale Secondaire Location Autre (préciser :.....)

Combien de **pièces principales*** (PP) la construction compte-t-elle ?

(En cas d'extension, indiquer le nombre de pièces principales après travaux)*

Au sens de l'article R 111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les « pièces principales » sont définies comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil, par opposition aux « pièces de services » (cuisine, salle de bain, buanderie, etc). Il s'agira de pièces ayant une surface $\geq 7m^2$ avec un ouvrant donnant sur l'extérieur et une hauteur sous plafond de 1.80m minimum.

Cas particulier : si le dimensionnement retenu est différent de la règle de base

(« nombre de pièces principales = nombre d'Équivalents-Habitants (EH) »),

quel est le nombre d'EH retenu ? EH

N.B. : le cas échéant, une étude particulière devra obligatoirement être fournie.

▪ **Autres immeubles**

(locaux commerciaux, hôtels, ensembles immobiliers regroupés, sanitaires isolés, etc.)

Nature des locaux :

Capacité d'accueil de l'immeuble ou nombre d'usagers permanents ? Personnes

Quel est le nombre d'Équivalents-Habitants retenu (si connu) ?EH

► **MODE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

Adduction publique

Alimentation privée -Merci de préciser par quel moyen (puits, forage, etc.) :

.....
Présence d'un captage privé (prélèvement, puits, forage) à proximité de l'installation prévue ?

Oui Non

N.B. : il peut s'agir d'un captage situé sur la même parcelle ou sur une parcelle voisine

Si oui : - l'ouvrage est-il déclaré ?

Oui Non

N.B. : L'ensemble du dispositif d'assainissement non collectif (ouvrages et épandage) doit se trouver à plus de 35m d'un puits ou d'un captage utilisés pour la consommation humaine.

- l'eau est-elle utilisée pour l'alimentation humaine ? Oui Non

- l'eau est-elle utilisée pour l'arrosage de légumes destinés à la consommation humaine ? Oui Non

- la distance entre le captage et l'installation prévue est-elle supérieure à 35 mètres ? Oui Non

N.B. : la création d'une installation d'assainissement non collectif à moins de 35 m d'un forage déclaré n'est possible que lorsqu'il est démontré que l'implantation permettra de garantir une eau propre à la consommation humaine.

► **COLLECTE DES EAUX PLUVIALES**

Les eaux pluviales seront-elles bien évacuées indépendamment des eaux usées ?

Oui Non

N.B. : si non, une séparation sera obligatoirement à mettre en œuvre.

► **CARACTÉRISTIQUES DU TERRAIN**

Existence d'une étude de sol spécifique?

Oui Non

N.B. : si oui, l'étude devra être jointe au présent dossier.

Surface totale : m² Surface disponible pour l'installation : m²

• **Pente existante :** < 5 % de 5 à 10 % > 10 %

• **Terrain inondable :** Oui Non Ne sais pas

• **Nappe d'eau présente à moins de 1 mètre du fond de fouille projeté (hors niveau exceptionnel des hautes eaux) :** Oui Non

N.B. : si oui, une dalle d'amarrage peut être nécessaire.

• **Appréciation de la nature du sol :**

A 50 cm de profondeur : terre végétale sable argile roche autre :

A 120 cm de profondeur : terre végétale sable argile roche autre :

► CARACTÉRISTIQUES DE L'INSTALLATION PROJÉTÉE



IMPORTANT : la présente demande sera impérativement accompagnée d'un plan de masse au 1/500 ou 1/200 sur lequel l'immeuble concerné par la demande et les différents éléments de la filière d'assainissement projetée (prétraitements, traitement primaire et secondaire, évacuation) devront obligatoirement figurer à l'échelle.

INSTALLATIONS AVEC DISPOSITIF DE TRAITEMENT PAR LE SOL EN PLACE OU PAR UN MASSIF RECONSTITUÉ

Prétraitement et ou traitement primaire

Bac à graisses :

200 litres (eaux de cuisine) 500 litres (toutes eaux ménagères)

Autre volume : litres

N.B. : dispositif conseillé si la distance entre la sortie des eaux ménagères et la fosse toutes eaux est supérieure à 10 m.

Fosse toutes eaux Volume : m³

N.B. : les ventilations primaire et secondaire doivent être prévues conformément aux normes en vigueur

Pré filtre (décolloïdeur ou décanteur) Volume : m³

Est-il intégré à la fosse ? Oui Non Ne sais pas

Autre dispositif (fosse chimique, fosse d'accumulation) :

Toilettes sèches :

Le cas échéant, renseigner dans le présent formulaire les dispositifs prévus pour le prétraitement, le traitement primaire, le traitement secondaire et l'évacuation des eaux ménagères.

Préciser les moyens qui seront mis en œuvre pour épandre sur la parcelle les boues produites (obligation réglementaire) :

.....

Surface de l'aire de compostage : m²

Partie réservée à l'agent du SPANC

Les éléments fournis sont-ils suffisants pour contrôler le projet ?
 Oui Non

L'implantation de la filière est-elle adaptée aux contraintes sanitaires ? (proximité d'une zone à enjeux sanitaires ou d'un captage privé d'eau)
 Oui Non

Le volume du bac à graisses est-il adapté ?
 Oui Non

Le volume de la fosse est-il adapté ?
 Oui Non

Le volume du préfiltre est-il adapté ?
 Oui Non

Dispositif réglementaire ?
 Oui Non

Traitement secondaire

- Épandage par le sol en place

Tranchées d'épandage

Longueur = m soit tranchée(s) x m

Profondeur = m Largeur = m

Lit d'épandage

Surface = m² soit m x m

Profondeur = m

Le dispositif de traitement est-il adapté aux contraintes de sol ? (perméabilité, nappe, pente, etc.)
 Oui Non

Le dimensionnement du dispositif de traitement est-il adapté au logement/capacité d'accueil ?
 Oui Non

▪ Épandage par un massif reconstitué

Lit filtrant vertical non drainé

Lit filtrant drainé à flux horizontal

Filtre à sable vertical drainé

} Veuillez renseigner les caractéristiques ci-dessous

Longueur = m

Largeur = m

Surface = m²

Profondeur = m

Tertre d'infiltration

Hauteur = m

Longueur à la base = m

Longueur au sommet = m

Largeur à la base = m

Largeur au sommet = m

Lit filtrant drainé à flux vertical à massif de Zéolithe

Fournisseur :

Surface de filtration = m²

INSTALLATION AVEC D'AUTRES DISPOSITIFS DE TRAITEMENT :
FILÈRE AGRÉÉE

Dénomination commerciale/Titulaire de l'agrément :

Modèle :

Numéro d'agrément :

Capacité de traitement (en Équivalents-Habitants) : EH

DISPOSITIFS ANNEXES ÉVENTUELS

Chasse Automatique (chasse à auget, auget basculant)

Volume de la bâchée : L

Pompe ou système de relevage

Volume du poste : L

Usage : Eaux brutes Eaux prétraitées Eaux traitées

MODALITÉS D'ÉVACUATION DES EAUX TRAITÉES*

*se référer au règlement du SPANC

Par infiltration dans le sol en place

Tranchée(s) d'infiltration / d'irrigation

Longueur = ml soit tranchée(s) x m

Profondeur = m

Lit d'infiltration / d'irrigation

Surface = m² soit m x m

Profondeur = m

Le dispositif de traitement est-il adapté aux contraintes de sol ? (perméabilité, nappe, pente, etc.)

Oui Non

Le dimensionnement du dispositif de traitement est-il adapté au logement/capacité d'accueil ?

Oui Non

Filière réglementaire ?

Oui Non

Le dispositif agréé est-il adapté au contexte (type d'usage, sensibilité du milieu, immeuble) ?

Oui Non

Le dispositif annexe est-il adapté au projet ?

Oui Non

Cas de rejet par infiltration :

Le rejet est-il adapté au contexte parcellaire et à la nature du sol ?

Oui Non

<p><input type="checkbox"/> Par rejet vers le milieu hydraulique superficiel (joindre obligatoirement une étude particulière) <i>N.B. : solution d'évacuation soumise à autorisation du propriétaire ou du gestionnaire du milieu (si rejet dans un réseau pluvial, l'étude particulière doit prendre en compte le milieu récepteur à l'exutoire du réseau)</i></p> <p><input type="checkbox"/> Fossé existant : préciser le type d'exutoire du fossé (si connu) :</p> <p>.....</p> <p>Propriétaire/gestionnaire :</p> <p><input type="checkbox"/> Cours d'eau, mare, étang, etc. : nom (si connu) :</p> <p>.....</p> <p>Propriétaire/gestionnaire :</p> <p>Les eaux traitées se déversent-elles dans un réseau d'eaux pluviales ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Si oui, veuillez cocher ci-dessus la nature de l'exutoire de ce réseau.</p> <p><input type="checkbox"/> Par rejet dans un puits d'infiltration (joindre obligatoirement une étude hydrogéologique)</p>	<p><u>Cas de rejet en milieu superficiel :</u> Aucune autre solution n'est envisageable ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Le pétitionnaire possède-t-il l'autorisation de rejeter ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p><u>Cas de rejet dans un puits :</u> Le rejet est-il autorisé ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>
--	---

- PIÈCES À JOINDRE AU PRÉSENT DOSSIER TECHNIQUE**
- Copie de l'Étude de définition de dimensionnement et d'implantation de filière (si réalisée)
 - Plan de situation au 1/25 000
 - Plan de masse au 1/500 ou 1/200 sur lequel figurent l'immeuble et la filière ANC projetée à l'échelle
 - Plan d'implantation de la filière choisie (dont plan de coupe avec points de niveau)
 - **Le cas échéant, accord du propriétaire de l'exutoire** (cas d'une évacuation dans le milieu superficiel).

ENGAGEMENTS DU PROPRIÉTAIRE

Le propriétaire certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts. En outre, il s'engage :

- A réaliser l'installation conformément au projet validé ainsi qu'à la réglementation et aux normes en vigueur applicables au domaine de l'assainissement non collectif ;
- À informer le SPANC de toute modification de son projet ;
- À ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'accord du SPANC ;
- À informer le SPANC dans un délai d'une semaine avant le début des travaux d'assainissement selon les modalités précisées dans le règlement du SPANC ;
- À ne pas remblayer l'installation avant le passage du SPANC dans le cadre du contrôle de bonne exécution des travaux ;
- À ne pas évacuer les eaux pluviales dans le système d'assainissement ;
- À assurer le bon entretien de son installation (vidange notamment), conformément aux consignes du fabricant et de l'avis relatif à l'agrément publié au JO le cas échéant (filières agréées) ;
- À s'acquitter de la redevance prévue dans le règlement de service du SPANC.

Fait à :, le

Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé, bon pour acceptation » :

Conclusion du SPANC sur le projet d'installation

PROJET CONFORME A LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR

PROJET NON CONFORME A LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR

Modifications à réaliser / Commentaires :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Date, Nom et signature du contrôleur : Le

Marie MARTAUX
Responsable SPANC

Avis du Président de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois :

PROJET CONFORME A LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR

PROJET NON CONFORME A LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR

Commentaires :

.....

.....

.....

Date, nom et signature du service en charge du contrôle : Le

Pour le Président,
Le Vice Président délégué aux bâtiments
et au patrimoine

Philippe DUBOURG

